

**OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE**

Immeuble Gleizes 2/3  
Place de la République  
83240 – CAVALAIRE-SUR-MER

TEL : 04.94.64.00.96  
FAX : 04.94.24.57.34  
E-mail : office.culturel@cavalaire.fr

**30ème SALON DES ARTS DE CAVALAIRE**  
**du Samedi 29 septembre au Dimanche 14 octobre 2012**  
**MAISON DE LA MER**  
**NOTE DE : 3 300 euros de PRIX**

NOUVEAU REGLEMENT

ARTICLE N°1 : Le 30ème Salon des Arts de Cavalaire est ouvert aux artistes, français et étrangers, de toutes tendances. Toutes les techniques sont autorisées : dessin, aquarelle, gouache, pastel, huile, collage, acrylique, sculpture... etc.

ARTICLE N°2 : Pour y participer, l'artiste devra nous retourner la fiche d'inscription accompagnée de 3 ou 4 reproductions d'œuvres (photos) au choix. Attention seul 1 ou 2 œuvres pourront être exposées.

La date limite d'inscription est fixée au **LUNDI 2 JUILLET 2012**

Un courrier sera envoyé aux artistes confirmant l'œuvre ou les œuvres sélectionnées.

ARTICLE N°3 : Pour les peintres et les photographes, il sera perçu un droit d'accrochage de 25 €.

Pour les sculptures, 4 œuvres maximum pourront être présentées pour 50 €.

ARTICLE N°4 : Chaque bulletin d'inscription doit être adressé à : Office Municipal de la Culture, Immeuble Gleizes 2/3 – Place de la République 83240-CAVALAIRE accompagné du règlement par chèque.

ARTICLE N°5 : **Les œuvres devront être originales et signées par l'auteur.**

ARTICLE N°6 : **Les tableaux doivent être déposés à la salle d'exposition à l'adresse suivante :**

**Maison de la Mer**  
**Rond point St Exupéry**  
**83240 Cavalaire sur Mer**

**Si l'artiste ne peut pas déposer ses œuvres directement à la salle d'exposition, les tableaux pourront être envoyés à l'Office Municipal de la Culture dans la semaine du 17 au 21 septembre.**

**Concernant le retour des œuvres il devra être impérativement organisé et réglé par l'artiste. Les emballages devront être assez robustes pour être utilisés au retour. Les emballages en mauvais état ne seront pas conservés.**

Dépôt des œuvres :

- **Le MARDI 25 SEPTEMBRE 2012 de 9h à 12h00 (date de rigueur)**

Dépôt des sculptures:

- **le MERCREDI 26 SEPTEMBRE de 9h à 12h00 - N'oubliez pas de prévoir des socles.**

**IMPORTANT : Les œuvres seront obligatoirement encadrées et équipées pour l'accrochage. Elles devront porter au dos une étiquette mentionnant les : NOM – PRENOM – ADRESSE – TELEPHONE de l'artiste, le titre de l'œuvre et son prix de vente (cadre compris).**

ARTICLE N°7 : Une exposition des œuvres sélectionnées aura lieu à la MAISON DE LA MER – Salle d'exposition climatisée – du Samedi 29 septembre au Dimanche 14 octobre 2012.

ARTICLE N°8 : Les différents prix attribués à l'issue du salon sont les suivants :

**Prix Albert Gleizes** (Grand prix peinture de Cavalaire)

- 1<sup>er</sup> Prix : 450 Euros (Médaille d'Or)
- 2<sup>ème</sup> Prix : 300 Euros (Médaille d'argent)
- 3<sup>ème</sup> Prix : 150 Euros (Médaille de Bronze)

**Prix de Sculpture**

- 1<sup>er</sup> Prix : 450 Euros
- 2<sup>ème</sup> Prix : 300 Euros

Ces différents prix sont attribués par un jury composé de personnalités du monde des arts.

**Prix Robert DE BOCK**

- 1<sup>er</sup> Prix : 450 Euros
- 2<sup>ème</sup> Prix : 300 Euros
- 3<sup>ème</sup> Prix : 150 Euros

Ces trois prix sont attribués par le public, au moyen d'un vote pendant la durée du salon et sur la totalité des œuvres présentées y compris les sculptures.

**Prix de la photographie**

- 1<sup>er</sup> Prix : 450 Euros
- 2<sup>ème</sup> Prix : 300 Euros

L'exposition 30<sup>ème</sup> Salon des arts sera ouverte tous les jours sauf le lundi de 16 h à 20 h.

ARTICLE N°9 : La remise des prix aura lieu au cours d'un cocktail à la salle d'exposition de la Maison de la Mer, en présence de nombreuses personnalités politiques, artistiques, et de la presse spécialisée qui aura lieu le DIMANCHE 14 OCTOBRE à 19 h (**c'est seulement à l'issue de cette cérémonie que les artistes pourront retirer leurs œuvres après avoir signé le bon de retrait.**)

ARTICLE N°10 : L'O.M.C. prendra toutes mesures propres à assurer la surveillance de l'exposition pendant les heures d'ouverture, mais ne pourra être tenu pour responsable en aucune façon des dommages que pourraient subir les œuvres exposées. Les exposants, s'ils le désirent pourront contracter une assurance personnelle couvrant les risques possibles (détérioration ou vol). Les visiteurs de l'exposition seront couverts par l'assurance responsabilité civile de l'organisateur.

ARTICLE N°11 : En cas de vente aux particuliers pendant le salon, les œuvres achetées ne seront remises qu'à la fin de celui-ci, après la remise des prix.

ARTICLE N°12 : En aucun cas, les 1<sup>er</sup> prix de chaque catégorie ne pourront concourir pendant une période de 2 ans, mais leurs œuvres pourront être exposées « hors concours » pour la vente au public s'il reste de la place.

Les participants, par le fait même de leur inscription s'engagent à accepter le présent règlement.

**30ème SALON DES ARTS DE CAVALAIRE**  
**FICHE D'INSCRIPTION**

Nom (Mr Mme Melle) \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse complète \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Règlement par Ch N° \_\_\_\_\_ Banque \_\_\_\_\_

Catégorie : Peinture  Photographies  Sculptures

Titre des œuvres	Nature de l'œuvre	format	Prix(cadre compris)
1			
2			
3			
4			

**Attention important** : N'oubliez pas d'identifier vos œuvres avec des étiquettes comportant vos noms, adresse, titre de l'œuvre, dimensions, prix et tout autre renseignement que vous jugeriez utile. D'avance Merci...

La personne ci-dessus nommée déclare avoir pris connaissance du règlement et s'engage à s'y conformer sans réserve.

Date :

Signature :

**A retourner rapidement à : l'O.M.C. OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE**

Avec votre chèque de règlement de 25 € pour les peintres et photographes et 50€ pour les sculpteurs avant le 2 juillet 2012.

Immeuble Gleizes Entrée 2/3 Place de la République 83240 – Cavalaire-sur-Mer

Tél : **04.94.64.00.96** Fax : 04.94.24.57.34 E-mail : **office.culturel@cavalaire.fr**